

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents : Dr CHABAL Jacques, Mme SECCO Brigitte, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme CLAUZIER Karine, M. ARNAUD Mickaël, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme ARNAUD Valérie, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme AUBERT Yolande, M. RICHARD Frédéric, Mme LOUIS Sandra, M. SANIEL Jean-Paul, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François, Mme PHILIBERT Simone, M. FERRAND Olivier.

**Secrétaire de séance** : Mme SORIA Lucile

Délibération N° 20 – 2026

### Composition de la COMMISSION de DELEGATION de SERVICE PUBLIC

Le CONSEIL MUNICIPAL, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics (notamment l'article L.1411-5 du CGT,  
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat (Commune de moins de 3 500 habitants),  
Vu le tableau du Conseil Municipal,  
Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein par le conseil (représentation proportionnelle),  
Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**DECIDE** de procéder à l'élection, à bulletin secret, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public (composition selon la représentation proportionnelle, conformément à la réglementation fixée par les textes) :

#### Membres titulaires

Nombre de votants : 23  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Sièges à pourvoir : 3

#### ONT ETE ELUS DELEGUES TITULAIRES, par 23 voix :

	NOM	Prénom
1	MAISONNIAC	Noël
2	PINET	Monique
3	SANIEL	Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 007-210700647-20260322-001198-DE



### Membres suppléants

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

### ONT ETE ELUS DELEGUES SUPLEANTS, par 23 voix :

	NOM	Prénom
1	VIOUJARD	Christophe
2	SORIA	Lucile
3	PERRIN	Roger

Etant précisé : Les règles de composition des commissions de délégation de service public sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offres pour ce qui concerne ses membres à voix délibérative. En revanche, les représentants du comptable public et du service chargé de la répression des fraudes sont membres de droit de la commission, avec voix consultative.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

  
Dr Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard

*Affiché en Mairie le 23 mars 2026  
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône  
pour contrôle de légalité le 23 mars 2026*

